



APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE

DATE : vendredi 24 juin (9h15 - 19h30)

OBJECTIF : permettre aux chasseurs formés à l'examen initial du gibier chassé de revenir sur les connaissances théoriques et de mettre en pratique les acquis lors d'une formation complémentaire basée sur la pratique (manipulation de viscères et de carcasses) dans des conditions optimales.

PUBLIC : chasseur ayant déjà suivi la formation « Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire »

PROGRAMME

Accueil des participants au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE et départ en autocar, direction l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) situé à CORBAS (69).

Pendant le trajet : rappels réglementaires et retour d'expériences sur les examens initiaux pratiqués par les chasseurs formés à l'examen initial.

Arrivée à l'INFOMA et déjeuner près de l'INFOMA.

- Accueil par Pierre ZACHARIE : échanges sur l'importance de l'examen initial du gibier tué à la chasse et des règles d'hygiène.
- En salle de travaux pratiques (chasseur équipé d'une tenue de protection) : manipulation par les chasseurs des carcasses et des viscères afin de mettre en pratique un examen initial du gibier. Présentation de carcasses et viscères avec anomalies.

Retour au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE.

NOMBRE DE PLACES : 20	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu de départ : siège de la FDC 71 (Viré) Règlement de 50 € à l'inscription (participation aux frais de la formation dispensée à l'INFOMA et au repas du midi) Prise en charge des frais liés au transport par la FDC 71 dans leur intégralité	INTERVENANTS : Peggy GAULTIER (FDC 71) Pierre ZACHARIE (INFOMA)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)